

# SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU BUREAU SYNDICAL

DU 16 MAI 2024

COMPTE-RENDU



Présents et excusés : Voir liste jointe.

**Nombre de membres du Bureau : 15**

**Quorum : 8**

**Nombre de présents : 11**

Participaient à la réunion :

- Mme TOURGON, Responsable administrative SBL,
- M. MIALON, Responsable technique du SBL.

**Introduction du Président :**

Monsieur le Président remercie les membres présents.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du bureau du 1<sup>er</sup> février 2024**

**Observations :**

Aucune observation.

**VOTE :**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2. Réponse du SIAEP de la Plaine de Riom à notre courrier – positionnement du SBL**

Le 19 mars 2024, le SIAEP de la Plaine de Riom a adressé un courrier au SMEA de la Basse Limagne concernant une étude coûts/bénéfices de la mise en place d'un traitement de l'agressivité de l'eau de LIMONS.

Le 8 avril 2024, le SMEA de Basse Limagne a adressé un courrier de réponse au SIAEP de la Plaine de Riom (**voir Annexe 1**). Dans ce courrier 2 points ont été abordés :

- Point 1 : étude coûts/bénéfices de la mise en place d'un traitement de l'agressivité de l'eau de LIMONS.
- Point 2 : Avenir du SIAEP de la Plaine de Riom et du SMEA de la Basse Limagne

Le 24 avril 2024, le SIAEP de la Plaine de Riom a adressé un courrier de réponse au SMEA de la Basse Limagne (**voir Annexe 2**)

Le SMEA de la Basse Limagne propose d'adresser un courrier de réponse au SIAEP de la Plaine de RIOM. Ce courrier sera présenté en séance.

### Observations :

Proposition du SBL : envoyer les deux conventions, en demandant qu'elles nous soient retournées le plus rapidement possible. Il faut borner les choses. On leur a dit qu'on ne leur redonnera pas d'eau du SBL tant que la convention n'est pas signée.

Les volumes qui ont été distribués ont été comptabilisés car il y a un comptage à la sortie des Minots.

**Mme QUINTON** : cela risque de se reproduire dans peu de temps, car ils annoncent encore des pluies et les barrages sont pleins.

**Monsieur le Président** : on a abordé dans le courrier la question du plan B en cas de problème avec la Semerap. Si Plaine de Riom ne veut pas y travailler avec nous, il faudra qu'on réfléchisse à ce plan par nous-même. Plaine de Riom ne veut pas de fusion.

On va essayer de faire signer les conventions ce qui réglera déjà certains points d'accroche.

**M. RUET** : c'est plutôt un problème de personnes (président SPR) que de technique.

**M. LANGLAIS** : on a des interconnexions de partout, mais que se passe-t-il s'il y a un problème à Argnat ?

**Monsieur le Président** : aujourd'hui, Argnat n'est pas sécurisé s'il y a un problème. Il y a une interconnexion en cours avec SPR et RLV qui doit permettre de sécuriser Argnat. Il y a plusieurs phases de travaux, dont certaines ont été réalisées. Selon le planning initial, tout aurait dû être fini en 2020, mais aujourd'hui seulement deux étapes ont été faites. RLV est assez pressé que ça avance, donc ils ont pris en charge la remise à niveau de l'étude et ils vont faire avancer les choses. Ils sont très demandeurs car ils sont très fragiles et ils sont passés prêt de la catastrophe pendant deux étés de suite.

**M. RUET** : SPR ne pourrait pas rétrocéder la canalisation de 400 ? Ce serait logique.

Question du Plan B en cas de défaillance de la Semerap :

**M. RUET** : c'est essentiel et urgent de le faire, car au vu des comptes, il est peu probable que la Semerap puisse s'en sortir.

**M. DURIF** : au moins, cela peut peut-être les faire réagir de voir que nous cherchons une autre solution.

**M. RUET** : nous avons un contrat d'affermage qui nous lie à la Semerap. La seule solution pour sortir de ce contrat, c'est que la société soit en liquidation judiciaire, sinon il faudra payer de lourdes pénalités de sortie.

**M. DAUPHANT** : Il y a 2 autres compétences où on n'est pas satisfaits des services de la Semerap, et sur ces compétences, on peut peut-être partir rapidement en régie, et ça leur montrera qu'on peut partir seuls. Et ça permet au SBL de commencer à s'étoffer au niveau technique, en plus de mettre un coup de pression à Semerap.

**M. BEAL** : quand on a un contrat d'affermage, on est obligés de vivre ensemble, mais le contrat doit avoir des obligations pour eux.

**M. LANGLAIS** : ils ne peuvent pas être sous tutelle ? Ils le seront par le préfet quand ils seront en cessation de paiement.

### 3. Visite des installations du 15 Juin 2024 – validation programme

Pour préparer la journée de visite des installations du samedi 15 juin prochain, il est proposé de faire un point en Bureau sur les éléments suivants :

- Choix du repas (traiteur retenu : Deneuille à Lezoux),
- Brochure de présentation de la visite : points abordés,
- Cadeau donné lors de la visite.

*(Au jour du Bureau, après la fin des inscriptions, nous avons 22 élus inscrits, 2 personnels Semerap, 4 personnels SBL.)*

**Observations :**

On valide l'annulation de la visite :

- Mail envoyé aux personnes invitées,
- Annulation bus et traiteur.

#### 4. Présentation de la supervision

La mise en place de la supervision touche à sa fin. La dernière étape consistait à :

- La réalisation de vues en 2D projetées,
- L'intégration des sites non intégrés (comptages, station de pompage, surpresseur, réservoirs, ...)
- La réalisation des bilans,
- L'intégration des données issues de l'ancienne supervision.

**Observations :**

Présentation reportée à une prochaine réunion.

#### 5. Point sur le contrat ANC

Nous avons alerté, il y a quelques mois les délégués du SBL, sur les difficultés que nous rencontrons sur l'exécution du contrat ANC par notre exploitant SEMERAP.

Vous trouverez ci joints :

- **Annexe 3** : Extrait Compte rendu réunion SBL-SEMERAP concernant le contrat ANC du 20/06/23
- **Annexe 4** : Réponse de SEMERAP du 7/08/23
- **Annexe 5** : courrier SBL à l'attention du président de SEMERAP du 20/12/23
- **Annexe 6** : Extrait du Compte rendu réunion SBL-SEMERAP concernant le contrat ANC du 4/04/24

Les objectifs fixés dans le contrat ne sont pas atteints depuis plusieurs années. Nous avons déjà donné par deux fois des ultimatums à la SPL SEMERAP avec des objectifs de résultat à atteindre.

Le bureau doit se prononcer sur la suite à donner à ce contrat :

- 1 - Accorder encore une fois un délai à SEMERAP pour réaliser les visites ?
- 2 - Appliquer les pénalités 2022 et 2023 ?
- 3 - Rompre le contrat ?
- 4 - Recruter un agent et faire cette mission en interne ?

**Observations :**

L'idée serait la suivante : rencontrer le syndicat de Morge et Chambaron pour voir comment ils envisagent l'avenir. On ne serait pas contre de rompre le contrat et de créer notre propre service pour faire les visites de contrôle, avec possibilité de mise en commun avec l'autre syndicat.

Une personne seule peut faire les 400 visites par an.

**M. DAUPHANT** : si on reprend la compétence en régie, on espère également améliorer la qualité de la prestation.

Concernant les pénalités : M. RUET demande un vote pour savoir qui est d'accord pour qu'on applique les pénalités.

**VOTE :**

10 présents – 2 délégués ne prennent pas part au vote (MM. Dauphant et Lemerle car ils sont administrateurs Semerap)

**POUR : 7** (Mme QUINTON, Mme NENOT, MM. RUET, LANGLAIS, DURIF, BEAL et BOUCHERAS)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** (M. DUMAS)

Préparation des titres de recette correspondants, dès que la rencontre avec Morge et Chambaron aura eu lieu.

## **6. Point sur la compétence Assainissement collectif**

### **6-1 MARINGUES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SMEA de la Basse Limagne exerce la compétence assainissement collectif sur la commune de Maringues.

Le contrat d'exploitation (SEMERAP) sur la commune de Maringues se termine le 31/12/24.

A trois reprises, le SMEA de la Basse Limagne a sollicité SEMERAP pour organiser une réunion Assainissement collectif.

A ce jour, Monsieur GAYET responsable Assainissement SEMERAP n'a pas daigné répondre à nos sollicitations.

Nous sollicitons l'avis du Bureau, concernant le futur mode de gestion de l'exploitation du réseau d'assainissement de Maringues.

### **Observations :**

**M. RUET** : il faudrait avoir les comptes de cette délégation pour savoir si ça gagne ou perd de l'argent.

**Monsieur le Président** : en 2023, il n'y a plus que deux contrats avec Semerap qui sont bénéficiaires.

**M. RUET** : est-ce qu'on a encore le temps de lancer une consultation ? Il faut 6 mois pour la lancer. On n'est pas obligés de résigner avec eux en 2025.

**Monsieur le Président** : au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il faut savoir qui va gérer la station de Maringues. On peut ouvrir la consultation à la Semerap.

**M. DAUPHANT** : on peut aussi envisager de prendre la compétence en régie, car les communes arriveront progressivement. On commence avec une seule.

**Monsieur le Président** : si d'ici fin 2025, 14 communes veulent adhérer, on ne pourra pas faire face.

**M. RUET** : au niveau technique, cela ne pose pas de problème, mais il y a la facturation, l'administratif. Mais on a aussi la possibilité de faire une prestation de service pour la facturation, auprès de la Semerap ou autre.

On est d'accord pour dire qu'on lance une consultation de **prestation de service** pour trouver le nouveau prestataire de l'assainissement collectif (AO pour gestion de l'assainissement).

On prend un bureau d'étude pour lancer une consultation pour un contrat sur x années (on peut prévoir des seuils en fonction du nombre de communes).

M. RUET : Semerap pourrait faire une prestation de facturation.

**VOTE :**

**POUR : 9**

**CONTRE : 1** (M. Dauphant car il voudrait qu'on l'exerce en régie)

**ABSTENTION : 0**

## **6-2 LEMPTY**

Le Syndicat est toujours en attente de l'arrêté préfectoral validant l'adhésion de la commune de Lempty et le transfert au syndicat de sa compétence Assainissement Collectif.

Nos services se sont renseignés par téléphone auprès du service du Contrôle de Légalité de la Préfecture : le nombre de délibérations favorables est suffisant. Cependant, notre dossier est mis à l'étude du fait de la délibération défavorable de la Communauté de communes Entre Dore et Allier. A ce jour, aucune date n'a pu nous être communiquée pour l'obtention de la réponse du préfet.

### **Observations :**

**Proposition :** que la commune de Lempty écrive au préfet car ce sont eux qui ont demandé à être adhérent. Le Syndicat a préparé un projet de courrier. Si la commune n'est pas d'accord pour le faire, le SBL prendra le relais, mais il est plus logique que la demande vienne de la commune.

M. BEAL est d'accord pour que la commune envoie le courrier, et va voir son maire demain.

## **7. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Procès-verbal adopté lors de la réunion du bureau syndical du 05/09/2024.

**VOTE :**

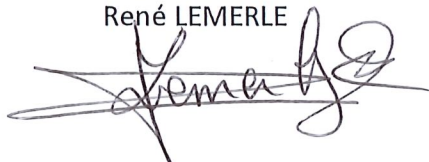
**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

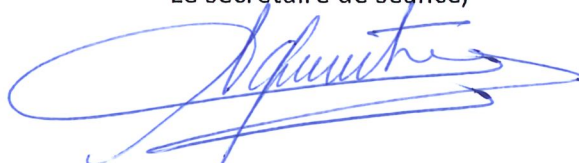
**ABSTENTIONS :** 0

A JOZE, le 05/09/2024.

Le président,  
René LEMERLE

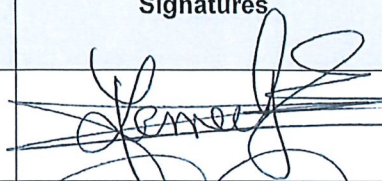

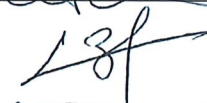
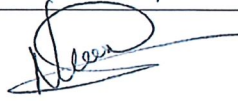
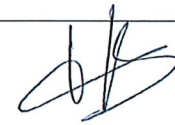

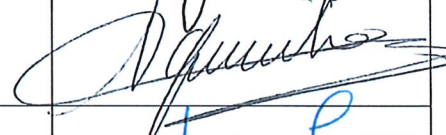
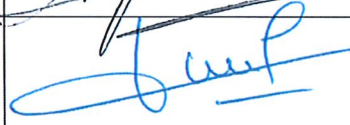





Le secrétaire de séance,



# REUNION DE BUREAU DU 16 MAI 2024

## Liste des Présents

Nom des Membres du Bureau	Signatures
M. René LEMERLE, Président (Billom Communauté)	
M. Guillaume DAUPHANT, Vice-Président (Plaine Limagne et Luzillat)	
M. Alain BOUCHERAS, Vice-Président (Entre Dore et Allier)	
Mme. Nicole NENOT, Vice-Président (Chauriat)	
M. Gérard LANGLAIS, Vice-Présidente (Riom Limagne et Volcans)	
M. Jean-Pierre RUET, Vice-Présidente (Clermont Auvergne Métropole)	
Mme. Amalia QUINTON, Secrétaire (Vertaizon)	
M. Roland DURIF, Membre (Entre Dore et Allier)	
M. Daniel DUMAS, Membre (Billom)	
M. Philippe BEAL, Membre (Entre Dore et Allier)	
Mme Agathe DEMAS, Membre (Riom Limagne et Volcans)	excuse - Pouvoir à R. LEMERLE
M. Matéo MOREL, Membre (Plaine Limagne)	
M. Roland GRENET, Membre (Riom Limagne et Volcans)	
M. François CARMIER, Membre (Clermont Auvergne Métropole)	excuse
M. Luc LEVI ALVARES, Membre (Clermont Auvergne Métropole)	

